



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHO, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 17 mai.** — La frégate de S. M. le *Glasgow*, est arrivée à Portsmouth, de Lisbonne, d'où elle est partie le 25 avril. Un vaisseau de ligne portugais est sorti du Tage en même temps qu'elle, pour aller au Brésil. Il avait à son bord une députation de la noblesse, chargé de supplier l'empereur du Brésil, Don Pedro, de revenir dans ses états d'Europe. Toutes les classes manifestent un désir impatient de connaître sa détermination sur cet objet, étant persuadées que le repos public du Portugal en dépend.

— Le roi vient de donner 1000 liv. pour le soulagement des pauvres de Glasgow et des environs, et 500 liv. pour ceux de Paisley.

— Dans la séance du 12 la chambre des communes s'est formée en comité pour examiner le bill concernant l'admission des blés étrangers. Il a été approuvé, le rapport sera reçu mercredi.

La chambre s'est ensuite formée en comité pour examiner le bill concernant les blés en dépôt.

M. Bennett, du Wiltshire, a proposé une clause pour augmenter le droit sur les blés étrangers de 12 schellings à 18, mais M. Huskisson s'étant opposé à cet amendement, M. Stanley a retiré sa clause.

### FRANCE.

**Paris, le 18 mai.** — La chambre de commerce de Bordeaux vient d'adresser au ministre de l'intérieur, une pétition dans laquelle elle engage le gouvernement à ne pas retarder plus longtemps l'établissement des relations officielles avec les nouveaux états de l'Amérique.

— M. Gévaudan, ancien membre de la chambre des députés est mort hier à midi, à l'âge de 80 ans. Son penchant à la bienfaisance l'avait fait surnommer *le bon riche*.

— Les travaux des constructions commencés dans plusieurs quartiers de Paris sont suspendus depuis quelques jours, et on fait monter à 30 mille le nombre des maçons sans ouvrage que la police vient de faire sortir de la capitale pour retourner dans les départements. On prétend qu'ils reçoivent avec une feuille de route une paie de 15 centimes par lieue.

— Un journal qui est regardé comme l'organe d'une portion du côté droit de la chambre, repousse au nom de son parti l'assentiment qu'a reçu au sein de la chambre des députés la menace d'ancêtre bientôt la plus précieuse de nos libertés. Il convient que le cri de la censure s'est fait entendre; mais il assure que ce déplorable vœu n'a point été exprimé, comme on l'a dit par presque tout le côté droit de la chambre.

« Les royalistes, dit-il, qui ont de l'indépendance et des lumières, savent que la censure, bien loin d'être favorable aux intérêts de la monarchie, lui serait excessivement contraire, peut-être fatale; ils savent que la censure, invoquée sous le prétexte menteur de protéger l'auteur et le trône, n'est demandée en réalité que pour défendre des intérêts privés, et arracher un ministre aux murmures accablans de l'opinion publique. »

— Un joueur de cornemuse de Bonno (arrondissement de Nevers) vient de porter plainte contre M. le curé de cette commune. Il accuse cet ecclésiastique de s'être livré à des violences contre lui, pour l'empêcher de faire danser, le dimanche, les habitans du lieu. Le musicien s'était perché sur un arbre pour jouer tranquillement, hors de la portée du pasteur ennemi de la danse. Mais celui-ci qui est jeune et ardent, n'a pu balancé à poursuivre son adversaire, dans son asile. Le tribunal de police correctionnelle jugera incessamment cette affaire.

(Gazette des Tribunaux.)

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 mai.

Suite de la discussion générale sur le budget.

M. Labbey de Pompières explique quels avantages tire la France du surcroît de propriétés foncières que les ministres veulent arrêter à tout prix. Il accuse le luxe des administrations, et compare le sort de l'artisan et de l'artisan, ces hommes si utiles à la France, au sort des employés du gouvernement. C'est depuis que les ministres ont 150,000 fr. de traitement, et le double en accessoires, que le nombre des indigens a été élevé à 86,000. L'honorable membre demande où sont les économies tant promises à la chambre, à l'entrée en fonctions du ministère. Il rappelle à M. de Villèle son acharnement contre les sinécures lorsqu'il était encore député, et lui reproche le nombre toujours croissant de ces mêmes sinécures. Il finit en rappelant à la chambre qu'elle ne doit pas que le nécessaire, l'indispensable dans le budget présent.

M. Benjamin Constant commence par dire qu'il adhère pleinement à toutes les accusations qui ont été portées contre les ministres et qu'en pré-

sence d'un arbitraire si obstiné il ne voit d'autre remède que le refus du budget.

Venant ensuite à l'exposé des principaux griefs, il s'adresse successivement à chacun des ministres.

« Que M. le garde-des-sceaux condescende à nous dire pourquoi l'institution du jury n'est point organisée. Deux ministres, alors députés, ont dénoncé cette institution comme faussée par le despotisme de l'empire. Qu'a-t-on fait pour l'améliorer? Il s'agit de la sûreté, de la liberté, de la vie de nos commettans; comment se fait-il que MM. les ministres, qui n'ont plus le tracass annuel des élections, aient dédaigné cette question qu'eux-mêmes ont soulevée souvent avant que d'être ministres? »

« Que M. le ministre de l'intérieur daigne nous répondre un peu plus raisonnablement, que ne l'a fait hier un de ses collègues, sur ces administrations départementales et communales dont l'absence est un fléau pour toutes nos provinces. S'il veut se convaincre de l'effet désastreux de ces conseils sans mission, de ces préfets sans frein, qu'il relise les discours de M. de Villèle; nous ne pourrions rien dire de mieux ni de plus fort, et surtout, car c'est une véritable dérision, qu'il ne nous oppose pas le manque de tems, la difficulté des questions, les problèmes qui sont à résoudre. Quoi! dans trois années vous n'avez pu combiner une loi qu'il y a sept ans vous réclamiez de vos prédécesseurs comme urgente! Mais souffrez que je vous le dise, vous nous trompiez alors ou vous nous trompez aujourd'hui. Si, comme vous l'assurez, les obstacles sont si graves, vous nous trompiez alors, en faisant un crime à ceux que vous vouliez remplacer, de ce qu'ils tardaient dans cette œuvre impossible; si, comme vous le disiez, leur lenteur était coupable, vous nous trompez aujourd'hui, en cherchant par de vains prétextes à justifier des lenteurs plus prolongées, et dont le terme, d'après vos propres paroles, est indéfini.

Oui, des difficultés existent. Il faut combiner des intérêts, assurer l'indépendance locale là où elle doit l'être, sans gêner l'action du gouvernement quand elle est nécessaire; mais, en trois années, toute loi peut se faire. Un ministère qui ne sait pas faire une bonne loi en trois années, ne mérite pas d'être en place trois jours. (Bruit au centre.) Ne nous dites pas non plus que nous devrions faire des propositions. En faisiez-vous, en 1817, quand vous siégiez sur les bancs de la droite? et ne criez-vous pas à l'attentat contre la prérogative royale, à l'empiétement de l'initiative. Nous avons le droit de faire des propositions utiles; mais vous avez le devoir de faire les lois nécessaires: et, d'ailleurs, si vous attendez nos propositions, c'est donc que vous les croyez meilleures que ce que vous proposeriez vous-mêmes. Alors je vous demande humblement pourquoi vous restez ministres. (A gauche: Très bien)

« Je prends au hasard des questions graves. Je m'adresse à M. le ministre de la guerre. Depuis cinq ans le code militaire est rédigé! il a été modifié, revu, perfectionné. Il est prêt, les anciens ministres nous l'ont dit, et les ministres actuels l'ont répété à la session dernière. Pourquoi les citoyens sont-ils exposés à se voir distraits de leurs juges naturels, quand ils ont à se plaindre d'un membre de la force armée? Pourquoi les militaires eux-mêmes ne sont-ils pas soumis à une justice plus prompte, s'il le faut, mais aussi impartiale que la justice civile? Ainsi, sous le rapport des institutions à fonder, des améliorations réclamées et promises, le ministère n'a rien fait depuis trois ans. Depuis trois ans toutefois il joint de la septennalité? N'a-t-il voulu que dormir sept ans? Encore s'il ne faisait que dormir; mais en sommeillant pour le bien, il veille pour le mal. Il ruine les rentiers, il trouble l'industrie, il divise les familles, et son action n'est pas moins funeste que son inaction.

« M'étendrai-je sur le département des affaires étrangères? D'autres l'ont déjà fait. Je demande seulement à vos consciences, si vous y reconnaissez de la dignité, de l'habileté ou de la franchise. Mon opinion sur l'indépendance d'Haiti est assez connue, je l'ai désirée et je l'approuve.

(L'orateur prouve par les résultats et par des faits récents qu'il n'y a eu dans cette transaction, ni dignité, ni habileté, ni franchise et il continue en ces termes:)

« Avons-nous plus de force, là où nos armées campent victorieuses? Quelle est notre influence en Espagne? Avons-nous aidé le gouvernement à suivre une ligne quelconque? N'y a-t-il pas anarchie dont nous sommes spectateurs, spectateurs payés? Bizarre position! nous prodiguons nos trésors, et vainqueurs tributaires, nous ne pouvons, même pour notre argent, ni opérer le bien, ni empêcher le mal. (Sensation profonde.)

« Malheureuse dans sa déplorable politique, notre diplomatie a-t-elle plus de succès lorsqu'il s'agit de l'humanité? Les ruines de la Grèce nous répandent; des esclaves, des martyrs, des vieillards, des femmes, des enfans jetés à l'eau, sont plus éloquens que nos paroles. J'aurais dit hier que du moins nos ministres n'étaient pas les plus coupables; que la première part de cruauté et de honte appartenait à d'autres; que la honte de ceux-là serait ineffaçable, qu'ils peuvent se réjouir de l'extermination d'un peuple héroïque; que les cris des victimes peuvent charmer leurs oreilles; que le sang des héros et celui des vierges peuvent flatter leurs yeux; que leurs vaisseaux peuvent cingler triomphalement pour féliciter les infidèles du massacre des chrétiens; mais que leurs noms seraient en horreur à la postérité la plus reculée, et qu'une exécution éternelle couvrirait leur mémoire. (Mouvement au centre. — Approbation à gauche.) Hélas! l'exception dont je me flattais, on me l'a ravie hier à la tribune; on s'est vanté de la touchante unanimité qui régnait en Europe sur l'agonie de la Grèce. Unanimité de carnage, de supplices et de mort.

« A-t-on du moins élevé la voix pour les infortunés qui succombent ? a-t-on réclamé contre des dévastations prévues ; contre des barbaries proclamées d'avance ? Quand le bourreau d'Egypte les proclamait et les annonçait, a-t-on cessé de professer une tendre amitié pour le bourreau d'Egypte ? (Profond silence.) N'a-t-on pas appelé des noms les plus flatteurs ce barbare infâme, destinant à nos co-religionnaires les tourmens dont Carrier avait donné le spectacle à l'époque la plus atroce d'une révolution tombée en délire ? A-t-on blâmé, a-t-on puni, a-t-on seulement rayé des contrôles et privé de leur solde, comme on en avait le droit et le devoir, ces renégats plus infâmes que leur maître égyptien, qui ont discipliné les dogues féroces lancés contre les défenseurs de la croix. (Approbation à gauche et à droite.)

« J'ai dit ce que n'a pas fait le ministère, dirai-je ce qu'il a fait ? On vous a parlé de la souffrance des propriétaires ; vous parlerez-je de celle du commerce, troublé par des spéculations insensées, source de faillites qui se multiplient ? Vous montrerez-je les créanciers de l'état privés de leur gage, les entreprises interrompues, les valeurs baissant de prix et le gouvernement réduit, signe de détresse et présage de désordre, à payer déjà une portion de la classe laborieuse, pour que la faim ne la pousse pas au désespoir ?

« A tous ces maux, Messieurs, quels remèdes nous promet-on ? La censure.

« Ne craignez rien ; je serai court. La censure est connue : les faits supprimés, l'arbitraire impuni, toutes les vexations couvertes d'un voile, les journaux ministériels ayant le privilège de la diffamation, toute réponse contre la calomnie interdite ; et pour instrumens de ces moyens si bas, des hommes plus vils encore, choisis dans la fange de la littérature ou dans les égouts de la police : voilà la censure. Jugez la maintenant comme vous voudrez ; quant à moi je ne veux qu'adresser une question aux ministres.

Il y a neuf ans que d'autres étaient ministres ; vous étiez députés. A cette époque, la France était agitée ; des factions récentes n'étaient pas dissoutes ; des regrets, des ressentimens troublaient beaucoup d'esprits, les existences déchuës n'étaient pas résignées, et l'on parlait chaque jour de conspirations fausses ou vraies.

Cependant vous demandiez alors à ceux qui étaient ministres d'abolir la censure. Vous ne teniez aucun compte de ces circonstances. A mon avis, vous aviez raison : la liberté produit le calme. Mais enfin, vous exigiez que cette liberté fût donnée sur l'heure. Le principe était tout pour vous. A cette tribune se succédaient, et M. de Castelbajac, et M. de Bonald, et M. de Villèle, et M. Corbière, et M. Josse-Beauvoir, et M. Cornet d'Incourt, infatigables athlètes pour la liberté des journaux. (Hilarité.) Depuis ce temps la France s'est calmée. Les conspirations vraies ou supposées ont disparu ; les existences se sont replacées ; l'industrie a fait des merveilles, elle a réparé nos fautes.

Vous êtes ministres depuis cinq ans. Si la censure, que vous croyiez inutile immédiatement après deux invasions et une sorte de guerre civile, au milieu de la fermentation et du malaise, fruit inévitable d'un bouleversement, si la censure est aujourd'hui nécessaire, il faut que vous ayez bien mal gouverné, et vous vous reconnaissez bien inhabiles. La France est en péril, ou elle ne l'est pas ; si elle ne l'est pas, pourquoi la censure ? Pour vous ! beau motif pour museler un peuple. Si elle est en péril, c'est vous qui l'y avez mise ; car, encore une fois, il y a cinq ans que vous nous gouvernez.

Parlez-vous de la religion ? Je vous défie de trouver dans un journal un seul mot irréligieux. Parlez-vous de la morale ? Je vous défie de trouver dans un journal une insulte aux mœurs.

D'ailleurs, nous avons des tribunaux constitutionnels ; ils aiment la religion tolérante ; ils détestent la calomnie et ils la punissent ; mais ils ne vengent que la monarchie, les mœurs et la religion ; ils ne punissent que la calomnie ; ils sont scrupuleux sur la tendance : c'est peut-être pour cela qu'on veut la censure. La France n'a pas oublié qu'on l'a déjà rétablie une fois, le lendemain d'un arrêt célèbre.

Nous ne la rétablirons, dites-vous, que si elle est nécessaire. Qui jugera si elle est nécessaire ? Vous, sans doute. Mais oserais-je vous demander quelle garantie nous avons, quel fond nous pouvons faire sur la rectitude de votre jugement ? N'aviez-vous pas jugé que tout était suffisamment préparé pour la guerre ? Ce jugement a coûté cher à la France. N'aviez-vous pas jugé que le sieur Ouvrard était une puissance magique, approvisionnant tout d'un coup de baguette ? Le résultat de ce jugement a été une perte énorme et une mise en accusation. N'aviez-vous pas jugé qu'Haiti se prêterait à vos formes ? Ce jugement a exposé la couronne aux plus inconvenantes attaques. N'aviez-vous pas jugé que l'intérêt de l'argent était au quatre ? Ce jugement a bouleversé la fortune publique, ébranlé le crédit.

Vous vous êtes trompés sur tout ; et vous prétendez vous constituer juges de la question la plus difficile, la plus délicate, celle de savoir ce qu'il faut de liberté à la pensée d'une nation, qui, sur toutes choses, a toujours mieux jugé que vous.

Je le répète donc à MM. les ministres ; vous voulez la censure pour vous, pour vous seuls. Vous voulez, quand vos agens font un acte arbitraire, inviolable qu'ils sont déjà par un article emprunté d'une constitution impériale, qu'ils ne soient pas non plus atteints par la publicité. Vous voulez que lorsque vous inviterez de nouveau les rentiers à ce qui peut les ruiner, on ne les avertisse de rien. Eh bien ! allez ; nous ne pouvons pas vous en empêcher. Faites subir à la France cette quatrième ou cinquième expérience. Elle a mal tourné à tous ceux qui l'ont faite, n'importe, essayez. Otez-vous le seul mérite qui vous restait, la seule bonne mesure dont vous puissiez vous vanter, et dont vous vous vantiez hier encore.

Instruits par les journaux de vos erreurs graves et fréquentes, vous y avez persisté souvent ; que ne ferez-vous pas, quand vous n'entendez que vos commensaux et vos commis ? Soutenus même par des journaux que vous nommez hostiles, contre des influences secrètes, dont vous achetez la tolérance par vos concessions, vous avez pourtant cédé plus d'une fois à ces influences. Que ne ferez-vous pas quand elles auront seules la parole, ou, pour mieux dire, que ne feront-elles pas de vous, si toutefois elles vous gardent, ce qui me paraît fort douteux ? Vous êtes assez justes pour trouver tout simple que cela me soit aussi fort indifférent.

Je me résume. Le ministère n'a tenu aucune de ses promesses ; sa politique est fautive, son administration n'a point de force pour faire le bien, et le peu qu'il en a, souvent il la prête au mal. Je ne puis donner l'argent des contribuables pour continuer un pareil système. Je vote le rejet.

M. Benjamin Constant descend de la tribune au milieu des marques d'approbation du côté gauche et d'une partie du côté droit.

M. le ministre des finances, qui a pris beaucoup de notes pendant ce discours, dit à l'orateur : Pour ma part, je vous remercie.

Séance du 18.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le budget de 1827.

On s'attendait à voir M. le président du conseil prendre la parole à l'ouverture de la séance, pour répondre à M. Benjamin Constant ; mais S. Exc. n'étant pas au banc des ministres, à deux heures et demie, la parole est donnée à M. de Clérac, intendan militaire, pour lire un discours en faveur du budget. La chambre est loin d'être au complet ; on ne compte pas plus de cent membres présents. Après avoir entendu, MM. Humann, Fou-

cault, de Bouville, et Laboussière, la clôture, mise aux voix, est adoptée ; la séance est levée.

Demain M. le rapporteur de la commission du budget résumera la discussion, et la chambre passera à la délibération sur les articles.

La chambre se formera un moment en comité secret.

M. Hyde de Neuville a fait distribuer hier à la chambre des députés des *Observations sur le syndicat*, suivies de la proposition suivante, qu'il se réserve de développer, « quand il aura, dit-il, quelque espoir de succès, ou quand ceux de ses collègues qui ne voient pas comme lui auront bien voulu le convaincre de son erreur.

« S. M. sera suppliée de faire proposer aux chambres une loi portant : « Que tout agent comptable du trésor ne pourra faire partie d'une association ayant pour objet de jouer par achats, ventes et reports ; de prêter, de faire des marchés à terme sur les fonds publics ; de participer, même indirectement, à des emprunts faits pour le compte de l'étranger. »

— La chambre des pairs a adopté par 95 voix contre 22, le projet de loi contenant affectation à divers ministères du produit de la vente de plusieurs immeubles appartenant à l'état.

*Cours de la bourse du 19 mai.* — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 05 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 1<sup>er</sup> oct. 1825, 96 fr. 100 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 05 c. Actions de la banque, 2615 00 Emprunt roval d'Esp. 1826, 44 5/8. Emprunt d'Haiti, 000 fr. fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Bucharest, le 1<sup>er</sup> mai.* — Notre Hospodar a fait délivrer au sérasquier de Silistrie 200,000 kilogs de grains pour l'approvisionnement des forteresses turques du Danube. On a arrêté quelques boyards à Jassy.

*Trieste, le 7 mai.* — Un navire venant d'Alexandrie, après un trajet de 39 jours, a apporté la nouvelle qu'une escadre grecque d'Hydra avait opéré un débarquement non loin de Bairut en Syrie, et fait un butin de près de 3 millions de piastres. Elle se proposait aussi de tenter une pareille entreprise à Chypre, mais elle en fut empêchée par des vents contraires. L'effroi s'était répandu en Egypte. (*Gazette Universelle.*)

— *The Courier*, dans son n<sup>o</sup> d'hier, intitule son premier article dans la colonne des nouvelles du jour. (*Leading column*), CHUTE DE MISSOLOGHI.

Il a été reçu hier au ministère des colonies des dépêches du major-général F. Pousonby, lord haut-commissaire des îles Ioniennes *pro tempore*, qui annoncent que cette place a succombé dans la nuit du 22 au 23 avril. Les circonstances suivantes ont transpiré :

La garnison, réduite au désespoir par le défaut absolu de subsistances, l'amiral Miaulis n'ayant pas réussi à jeter des vivres dans la place, a pris la résolution de l'évacuer. En conséquence, 800 hommes, sous deux chefs, ont fait une sortie dans l'espoir de s'emparer d'une des batteries érigées sur le bord de la mer, qui était défendue par un nombreux corps d'Arabes ; et en même temps le feu a été mis dans une partie de la ville, pour détourner l'attention des assiégeans.

On espérait que cette attaque ouvrirait un chemin au reste de la garnison ; mais les Turcs l'avaient prévue et avaient tellement renforcé leurs postes, qu'après avoir fait de vains efforts pour se frayer un passage par la prise de la batterie, le détachement conduit par les deux chefs s'est dispersé et a tenté de se sauver en gagnant les montagnes.

L'alarme occasionnée par cette dispersion s'est promptement communiquée à ceux qui devaient les suivre dans cette périlleuse entreprise ; ils ont abandonné leurs postes et se sont réfugiés par petits pelotons dans les environs de la ville. Au milieu de la confusion, les troupes turques sont accourues de tous côtés, se sont emparées des fortifications, et y ont mis le feu pour signaler leur victoire. Elles se sont précipitées dans la ville et ont passé au fil de l'épée ou pris tout ce qui leur a résisté.

La perte des Turcs en cette occasion n'est pas mentionnée ; mais on peut juger de l'opiniâtreté du conflit par ce seul fait, que, quoique 2 à 3,000 Grecs aient péri dans la place et au pied des montagnes, on dit que 150 seulement ont été pris vivans. Quant aux femmes et enfans, beaucoup se sont dévoués, ou ont été noyés, mais, suivant les rapports, 3,000 ont été faits prisonniers.

Il paraît que, dès le 2 avril, les deux commandans, Ibrahim-pacha et le Seraskier, avaient sommé la place, en offrant des termes de capitulation et promettant d'épargner la vie des habitans s'ils livraient leurs armes, et de leur laisser la liberté d'aller dans telle partie des états Ottomans qu'ils préféreraient ; mais ces propositions avaient été rejetées péremptoirement.

*Frankfort, le 16 mai.* — La gazette de Cologne, du 13 de ce mois, publie un appel en faveur des Grecs, fait par une association ou comité philhellénique de dames et de demoiselles de toutes les classes de cette ville, qui préparent ou rassemblent des contributions en argent, en ouvrages ou autres objets de nature à être vendus ou mis en loterie. Voici les noms des signataires de cet appel : Bernardine, comtesse de la Lippe ; née de Sobble ; Thérèse Schaffausen ; Elise Mumm, née Heidweiler ; Sophie Ruppenthal ; Lisette Mertens ; Caroline de Tuchen ; Henriette de Schutz ; Clara Heimaun ; Agnès Steinberger ; Hélène Deltus.

— Le boulevard de la Grèce a disparu : ses défenseurs sont morts fidèles à leur dernière parole ; la voici littéralement : « Une terre pétrie de notre sang ne se rend point. » *Gi zymeni me to aimas mas den póleitai.* Guerriers, femmes, enfans, vieillards, prêtres du Très-Haut, tous ont scellé de leur sang cette résolution magnanime.

Cependant les dangers s'accroissent, la soif du sang grec est plutôt excitée que satisfaite. Athènes, ce nom si cher, si révéré de tous les âges, Athènes est la première menacée. (*Écho*)

PAYS-BAS.

La Haye, le 19 mai. — Le roi a de nouveau fait percer un abîme. Demain, l'appareil sera levé, et si tout continue d'être favorable, le départ de S. M., qui est annoncé pour la semaine prochaine, ne sera plus retardé.

Notre correspondant de La Haye, dit le *Journal de la Belgique*, en qui nous avons toute confiance, nous dit au contraire que le roi est parfaitement rétabli, et il indique même lundi prochain comme jour fixé du départ de S. M. pour aller passer l'été à son château de Loo.

Le matin, le prince d'Orange a représenté le roi au baptême du fils du ministre d'Angleterre.

Aujourd'hui, une commission de la haute cour militaire, à La Haye, a interrogé un officier au régiment.

(*Algem. nieuws en adv.-blad.*)

LIÈGE, LE 22 MAI.

Hier, à 10 heures du matin, a eu lieu, à la société d'émulation, la réunion des souscripteurs pour notre école des sourds-muets. M. Destriveaux a fait un rapport succinct sur la situation satisfaisante de l'établissement; on a procédé ensuite au remplacement des membres sortans de la commission administrative: le dépouillement des votes a eu pour résultat la réélection de MM. Destriveaux, Haleng, Warnkœnig et Wilmar. Nous ne tarderons pas à donner quelques détails à nos lecteurs sur l'état actuel de cette belle institution.

Aujourd'hui, vers trois heures de l'après-midi, M. Thiriar, habitant, rue Ste-Ursule, s'est précipité du troisième étage de sa maison dans la rue. Il n'a survécu que peu d'instans à sa chute.

Le comité grec de Paris, vient de donner des ordres pour qu'on fasse passer des approvisionnements de bouche à Naples, Roumanie et autres places fortifiées de la Grèce pour la somme de 120 mille francs.

Le produit de la collecte au bénéfice des Grecs, commencée il y a quelques jours par des élèves de l'université de Liège, se montait avant hier à 965 fr. 42 c.

Le 17 de ces mois est mort à La Haye, à l'âge de 83 ans, vice-amiral de la marine royale M. le baron P. Melvill van der Meer, seigneur de Op-et-Neder-Andel, chevalier-commandeur de l'ordre Guillaume.

On nous écrit de Paris, nos dames vont de maison en maison et déjà plus de 100,000 fr. ont été rassemblés pour venir au secours des infortunés qui ont échappé au massacre de Mislinghi.

Le 18 de ce mois, la *Société philharmonique* de Wayre a donné par souscription un concert au profit des Grecs. Tout ce qu'il y a de plus marquant dans la ville et ses environs s'est pressé de souscrire son offrande au malheur. M. le doyen, le clergé et plusieurs curés des communes voisines, se sont joints à cet acte de philanthropie avec une grâce et une générosité toute particulière. Ce concert, que les dames ont enrichi de leurs talens, a produit 539 francs 61 centimes, somme qui sera incessamment versée dans la caisse du comité grec de Bruxelles.

On mande de Louvain, que le concert vocal et instrumental, donné le 17 à l'hôtel-de-ville, par les deux sociétés de musique réunies aux étudiants, au bénéfice de l'héroïque nation grecque, a été très brillant, et a produit la somme de 100 florins.

Le 13 de ce mois une lettre sommatoire avait été adressée à M. Gosin, prêtre et cultivateur à Lincent, province de Liège. Cette sommation est parvenue à découvrir et le jeune homme qui avait écrit la lettre et l'individu qui l'avait fait écrire; ils ont été arrêtés tous deux.

Des nouvelles de Smyrne du 4 avril rapportent que sir Hudson Lowe est parti pour Alexandrie sur un brick anglais, immédiatement après l'attentat qui a failli lui coûter la vie. On dit qu'il se rendra par la Mer Rouge aux Indes Orientales. Perry, qui a voulu assassiner sir Hudson, est toujours aux arrêts à bord du commodore Hamilton et du consul anglais.

Par arrêté royal du 13 de ce mois, M. J. van Drunen, jusqu'à présent employé à la chambre générale des comptes, a été nommé vice-consul des Pays-Bas dans l'Amérique centrale, à la résidence de Guatemala.

Par arrêté du 4 mai courant, n. 102, le roi a accordé les secours pour construction ou réparation d'églises, presbytères ou cimetières dans la province du Hainaut: savoir: à la commune de Grandreng, f. 1,600; Nouvelles, 150; Péruwelz, 300; Ath, 3,000; Athis, 200; Goselies, 500; Audregnies, 200; Blaregnies, 100; Buisson, 200; Ronquières, 100; Vélaines, 300; Senefte, 100; Hennes, 245; Hennyères, 75; Merbes-Sainte-Marie, 150; Mont-Saint-James, 125; Vergnies, 250; Arquennes, 350; Melle, 100.

MM. les gouverneurs viennent d'informer les régences, administrations communales, fabriques d'églises et établissemens de leur ressort, que par suite d'une nouvelle mesure financière annoncée par le syndicat d'amortissement, le 19 avril, laquelle donne de nouveau l'occasion d'échanger la dette différée et billets de sort contre des obligations portant intérêt, soit par combinaison avec du numéraire, soit par fournissement en ces effets seulement, il a paru à S. M. convenable de mettre les administrations des communes et établissemens publics que la chose concerne, derechef dans la possibilité d'utiliser, de la manière la plus avantageuse, les effets de la dette différée et billets de sort dont elles sont dépositaires; il sera facultatif aux administrations des communes et établissemens publics de solliciter, à tems, l'autorisation nécessaire pour l'aliénation desdits effets, même pour la dette différée et billets de sort, dont les propositions de vendre n'ont pas été accueillies précédemment.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'académie royale des beaux-arts d'Anvers annonce que, cette année, aura lieu le grand concours pour la pension annuelle de 1200 florins, pendant quatre ans, accordée par arrêté royal du 13 avril 1817. A ce concours, qui comprend la partie de la peinture d'histoire, sont appelés tous les jeunes artistes régnoles qui ont fréquenté, l'année dernière, les cours d'une des académies du royaume. Les concurrens doivent s'adresser, avant le 20 juin prochain, à la secrétairerie de l'académie, munis de leurs papiers, comme certificats de naissance, d'études etc.

M. Jobard vient de publier la 2e. et la 3e. livraison de l'*Oeuvre de Canova*. Nous croyons qu'il est vraiment impossible de trouver autre chose que des éloges à donner à cette belle entreprise. Jamais peut-être la gravure au tout n'est parvenue à rendre avec plus de vérité, et plus de noble simplicité, la majesté des sculptures antiques que Canova a si bien su s'approprier dans la plupart de ses productions.

Hector et Ajax étaient sur le point de se précipiter l'un sur l'autre, quand ils sont séparés par des hérauts d'armes; Ajax plus impétueux, frémit de ne pouvoir achever le combat, Hector aussi brave, mais plus calme, abandonne sans regret, une lutte où il allait entrer sans crainte. Ce sont bien là les héros d'Homère.

La *Nymphé* que l'on a reproduite sous deux aspects différens et également beaux est encore une de ces compositions que Canova a su parer de tout le charme de la simplicité de l'antique. Cette nymphe est entièrement nue; mais il y a dans l'expression de la tête et dans la naïveté même de l'attitude du corps, si je puis m'exprimer ainsi, une décence et une grâce idéale qui, sans rien ôter au naturel, ne laissent naître d'autre sentiment que celui de l'admiration.

Il serait beaucoup trop long de chercher à rendre compte des impressions que l'on éprouve en admirant les autres chefs-d'œuvre, dont ces deux livraisons peuvent donner une idée satisfaisante, à tous ceux qui ont vu quelques belles statues. La *Vénus victorieuse*, le *tombeau d'Alfieri*, la *mère de Napoléon*, *Thésée vainqueur du Minotaure* et *Thésée vainqueur du Centaure*, sont autant de sujets dont chacun pourrait nous arrêter long-tems, si nous voulions essayer seulement d'analyser succinctement les divers genres de beautés qui les distinguent. Ajoutons d'ailleurs que, pour les amateurs qui ont besoin de guide, chacune des planches publiées par M. Jobard, est accompagnée d'un texte explicatif par M. de Latouche. Cette partie de la publication de l'*Oeuvre de Canova* mérite aussi des éloges: Toutes les notices que nous avons vues jusqu'à présent sont remarquables par la précision et la clarté de l'exposé historique du sujet et les critiques qui suivent, sont de nature à faire parfaitement apprécier les diverses compositions du moderne Phidias.

V. Huet

Il y a loin de l'*Oeuvre de Canova aux costumes Belges*, dont M. Jobard vient de faire paraître la 4<sup>me</sup> livraison. Dans ce cahier il faut bien le dire, l'incertitude et la confusion des traits de la lithographie, font quelquefois penser à la supériorité de la gravure, que d'autres productions de M. Jobard ont souvent mise en doute. Du reste, cette livraison contient quelques figures propres à piquer la curiosité. Le vêtement pittoresque d'un flamand du 17<sup>me</sup> siècle, et l'accoutrement bizarre du fameux abbé de Tongerlo sont par exemple, véritablement du genre que l'on cherche avec empressement dans un recueil de costumes nationaux. Nos dames pourront aussi apprendre avec quelque intérêt, dans cette même livraison, que le costume des brabançonnnes, du 16<sup>me</sup> siècle diffère peu de celui que l'on portait naguères; taillé assez long, manches presque en gigots, chapeaux à la Marie-Stuart, etc.

Van Huet

Parmi les découvertes dues aux recherches que le colonel Rotiers a faites des antiquités de la Grèce, on remarque une mosaïque qu'il a rapportée, représentant des dindons. On nous mande de Bruxelles qu'on va en publier la gravure pour attester l'ancienne naturalisation des dindons en Europe et enlever ainsi aux jésuites le seul bienfait dont on croyait généralement leur être redevable.

Duval

COMMERCE.

La *Staats-Courant* annonce que la direction de la société nationale de commerce, fera le 12 juillet prochain, à Rotterdam, sa première vente annuelle de thé, consistant en 12,974 caisses de différentes qualités; et la seconde vente annuelle à Amsterdam le 11 octobre suivant, consistant en 17,000 caisses *idem*, de différentes sortes. Ces objets sont partie en magasin, et partie attendus incessamment, par les navires *Jovina*, *Schonverbond* et *Rotterdam*.

BOURSE D'ANVERS, du 20 mai. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été recherché à la cote; le Londres court n'a pas été demandé, le papier à deux mois s'est fait à la cote; le Paris court et à terme se sont traités à la cote; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 5 caisses indigo Bengale, dont un bon moyen violet rouge à fl. 40 c.; un bon ordinaire violet rouge à fl. 50 80 c.; 2 ordinaire violet rouge cuivré à fl. 5 05 c. et un fin violet pourpre à fl. 7 75 cents.

Les sucres raffinés ont eu un débit passable cette semaine; environ 20,000 l. se sont écoulées: on a payé en entrepôt les méis de 3 l., de fl. 28 15 a fl. 32 25 c.; et ceux de 5 l., de fl. 26 05 c. a fl. 27 10 c. La mélasse est tenue de fl. 16 25 c. a fl. 16 60 c.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 010p.	A	
Dette activ.	51 112	Londres.	4076	P 4012	A
Différée.		Paris.	47 3716 010	A 4613116 010	46518 010A
Obl. du S.		Franc.	35 9116	P 35 7116	P 35 118 A
Act. S. C.	80 112	Hamb.	34 374	34 172	A 34 7116

BOURSE D'AMSTERDAM, du 19 mai. — Dette active, 50 314 114 116. Différée. 314 3116. Bill de chance, 16 112 17 13116. Synd. d'am. 91 314 92 114 92. Rentes reimb. 83 314 84 114 84. Lots de 100. Act. soc. comm. 80 112 81 80 518.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu la demande faite par le sieur Henri Pétry, domicilié à Xhovemont, quartier de l'ouest, tendante à être autorisé à établir une forge, destinée à la fabrication de chaudières à vapeur dans un jardin situé audit Xhovemont, appartenant à Mr. de Lantremange.

Vu l'art. 4 de l'arrêté royal du 31 janvier 1824, relatif à l'information de commodo et incommodo.

**ARRÊTENT.**

La demande du Sr. Henri Pétry, ci-dessus analysée sera publiée et affichée; les personnes qui croient avoir des motifs fondés d'opposition, doivent s'adresser dans la quinzaine, au secrétariat de la régence, pour les faire consigner dans un procès-verbal tenu par un commissaire de l'administration.

A l'hôtel-de-ville le 19 mai 1826.

Le bourgmestre, Chevalier DE MELOTTE D'envoy.

Par la régence,

Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

**TEMPÉRATURE DU 22 MAI.**

A 9 h. du mat., 9 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 15 d. au-dessus.

**ÉTAT CIVIL, du 20 mai.** — Naissance: 1 garçon, 5 filles.

Décès: 1 garçon, 1 homme, 2 femmes; savoir:

Servais Pholien, âgé de 66 ans, perruquier, rue de la Chaine, époux de Jeanne Dabin.

Léonard Germeau, âgé de 64 ans, horloger, faub. Ste. Marguerite, veuf de Catherine Boulanger.

Marie Thérèse Collard, âgée de 34 ans, marchande tanneur, rue des Ecoliers, épouse de Théodore Joseph Hodeige.

**ANNONCE DE LIBRAIRIE.**

**SOUSCRIPTION.**

**ESSAI SUR LA LOGIQUE. — PAR C. B. HOURY.**

**PROSPECTUS.**

La seconde livraison de cet ouvrage étant sous presse, et l'auteur ne désirant la publier qu'après avoir recueilli un nombre de souscripteurs suffisant pour couvrir les frais dans lesquels il s'est engagé par cette entreprise littéraire, il rappelle au public et particulièrement aux jeunes-gens qui se livrent à l'étude de la philosophie, qu'il reçoit encore les souscriptions à son essai.

Plusieurs journaux ayant rendu un compte favorable de la première livraison de cet essai sur la logique, C. B. HOURY ose espérer que les amis de la philosophie et MM. les élèves des universités voudront bien favoriser son entreprise en l'honorant de leur souscription.

**Conditions de la souscription.**

Le prix de chaque livraison imprimée sur beau papier et caractères, est de 83 c. P.-B. Les deux livraisons formeront ensemble un volume de 300 pages. La première est en vente; la seconde et dernière paraîtra aussitôt qu'on aura reçu le nombre désiré de souscripteurs. On paye à la réception de chaque livraison.

On souscrit chez tous les principaux libraires du royaume et chez C. B. HOURY, rue devant la Magdelaine, n. 273, à Liège.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**BAL CHAMPÊTRE**, dimanche et jeudi 21 et 25 mai chez LOURTON, à l'occasion de la fête de Flemallo-Haute. (522)

La poule d'un faisán doré s'est échappée samedi dernier de la maison n. 780, rue Féronstrée. Deux florins P.-B. de récompense à celui qui l'y rapportera. (534)

**Extrait du jugement en séparation de biens.**

Par jugement du vingt-neuf avril 1826, enregistré à Liège, le dix-sept mai même année, le tribunal civil de première instance séant à Liège, a déclaré Marie-Jeanne Dewart, épouse de Jean-Jacques Stevart, demeurant à Betgné, commune de Sprimont, séparée de biens d'avec ceux de son époux, et a condamné ce dernier aux dépens.

Pour extrait certifié véritable par moi avoué soussigné,

Signé, L. FORGEUR, avoué, patenté au vu de la loi. (535)

Les administrateurs-collateurs de la fondation des bourses VAN LANGENAEKEN à Tongres, informent les parens du fondateur qu'une bourse annuelle de cent florins des Pays-Bas, est devenue vacante. A la jouissance de cette bourse, sont appelés les parens du fondateur, qui étudient savoir: *La langue latine*, dans un collège ou athenée royal, la *philosophie* ou le *droit*, dans une des universités dans les provinces méridionales du royaume, ou la *théologie* dans un séminaire épiscopal dans les dites provinces. Les intéressés sont en conséquence invités à faire parvenir, sans frais avant le 15 juin prochain, à Monsieur VANDT, secrétaire de la ville de Tongres, receveur de la dite fondation, les titres et pièces, qui puissent prouver leurs droits à la jouissance de la bourse dont il s'agit. (532)

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

Une fille de boutique, connaissant le commerce d'épicerie, peut se présenter au n. 1278, Outre-Meuse.

On cherche pour être ménagère dans une maison de commerce, une demoiselle qui sache lire et écrire et qui puisse, au besoin, se rendre utile au magasin. S'adresser rue du Pont-d'Ile, n. 29. (536)

(63) **Catalogue d'une très belle collection de livres**

De théologie, philosophie, histoire, piété, littérature, médecine, chirurgie et d'anciens livres du 15<sup>e</sup> siècle, dont la vente aura lieu, mardi 6 et jeudi 8 juin 1826, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, où le catalogue se distribue de même que chez P. Davivier, rue sur Meuse, n. 380.

La manufacture primitive du CAFÉ CHICORÉE si avantageusement connu, transférée par DE BOR et C<sup>o</sup> près de la douane, N<sup>o</sup> 309 à LIÈGE, y est mise en pleine activité avec un succès toujours croissant, sous la direction de M. Cereixe de Bor, l'auteur de cette branche de commerce, et sous la garantie d'EXCELLENTE marchandise, reconnue aussi SAINTE qu'ÉCONOMIQUE sans mélange de chicorée de rebut et sans nul autre mélange nuisible; présentement de mieux en mieux soignée à la satisfaction générale, et néanmoins fixée A TRÈS BAS PRIX. (279)

Maison à vendre, propre à différents genres de commerce, située Quai du Pont des Arches, ayant porte cochère, cour, écurie, lavoir et une grande remise, pouvant servir de magasin; cette maison dont l'intérieur est dans le goût moderne, se trouve dans le meilleur état, tous les foyers sont en marbre de bon goût, ornés de belles glaces etc. On accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser au notaire BOULANGER. (494)

A vendre ou louer une très jolie maison de commerce, bâtie à neuf à la moderne, avec cheminée en marbre, située place St-Lambert, pour entrer en jouissance de suite; on accordera toute facilité possible pour le paiement. S'adresser maison joignante, n. 904.

A prêter sur hypothèques 2250 florins P.-B. S'adresser rue du Pont, n<sup>o</sup> 922. (529)

(42) **Vente après décès.**

La vente des meubles et effets dépendants de la succession de mademoiselle Marie Josephe Lahaye, annoncée pour le dix et ensuite pour le seize mai courant, n'aura lieu que le vingt-quatre même mois, aux deux heures de l'après-midi et le lendemain, si besoin, au domicile qu'occupait en son vivant ladite mademoiselle Lahaye, sis Outre-Meuse au pied du Pont des Arches à Liège; elle consiste en habillemens de femme, linge, literies, matelats, garde-robes, buffet, commodes, bois de lit, tables, chaises, horloge, tableaux entr'autres un Christ par Douffet, une Vierge par Carlier, une Madelaine et différens autres, objets; Argent comptant.

A louer pour le 24 juin prochain, une maison rue Féronstrée, n. 599. S'adresser rue du Pont, n. 922. (476)

A vendre ou à louer une belle et commode maison de commerce, située sur le marché, n<sup>o</sup> 17, à Liège. S'adresser à l'avoué DESPREETZ, rue St Séverin, n<sup>o</sup> 573. (524)

( ) Jeudi 25 mai 1826, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire DELVAUX, vendra une grande quantité de bois, savoir: gros chênes, hêtres, vernes, poutres, petits bois, horrons, planches en bois blanc, etc. Le tout argent comptant.

( ) Mercredi 31 mai 1826, à deux heures de relevée, le notaire DELVAUX, vendra aux enchères en son étude place Verte, à Liège, en un seul lot; 1<sup>o</sup> Deux maisons contiguës ne formant qu'un corps de bâtiment, situé rue sur Meuse, à Liège, n<sup>o</sup> 364 et 365; 2<sup>o</sup> et une petite maison, située rue Large, Outre-Meuse, n. 114. On donnera des grandes facilités pour le paiement du prix.

(48) **A vendre pour en jouir de suite.**  
1<sup>o</sup> Une maison de campagne bâtie à la moderne, avec trois bonniers de jardin et verger, le tout en un gazon, située à 12 1/2 mille, (2 lieues et demie) de Liège, à portée d'une chaussée.

2<sup>o</sup> La maison portant le n. 479, au commencement de la rue Hors-Château, à Liège, derrière les Mineurs. On accordera beaucoup de facilité pour le paiement: on pourrait même traiter en échange contre des terres. S'adresser à M. FRÉSART, devant Ste-Croix, à Liège.

(53) **Biens patrimoniaux à vendre.**

Deux fermes, l'une nommée la maison forte, et l'autre St-halle, située à Lizeu, commune d'Ouffet, province de Liège, district communal de Huy, ne formant qu'une seule et même exploitation, et contenant ensemble, en terres labourables, 148 bonniers 63 perches 93 aunes et demie des P.-B.; en prairie, 13 bonniers 20 perches 62 aunes et demie, et en trèfle ou pâture, 61 bonniers 48 perches 9 aunes. Et un bois, situé au même endroit, contenant 31 bonniers 8 perches 15 aunes. La vente aura lieu le 16 juin 1826, à trois heures de relevée, pardevant M. le juge-de-paix des quartiers du Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuvice, à Liège, n. 939, par le ministère de Me. LIBENS, notaire, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 3 mars 1826.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, chez ledit Me. LIBENS, notaire, place St. Pierre, n. 21, à Liège, et chez Me. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.